



Direction
Urbanisme Habitat Cadre de vie

Arrêté E-2026-0024

Objet :

**Projet Urbain Partenarial
pour la création d'un giratoire à En Chantrans
à Montmorot**

Le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 332-11-3 et suivants et les articles R. 332-25-1 et R 332-25-2 ;
- VU** la délibération n°DCC-2026-010 du 05 février 2026 relative au Projet Urbain Partenarial pour la création d'un giratoire à En Chantrans ;

ARRÊTE :

- Article 1 : La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre ECLA et la SAS YBH a été signée le 25 février 2026.
- Article 2 : La convention de PUP et le périmètre de PUP sont consultables en Mairie de Montmorot, à l'Hôtel d'Agglomération au 4 avenue du 44ème RI 39000 LONS-le-SAUNIER au service Urbanisme, et sur le site internet d'ECLA.
- Article 3 : Le présent arrêté sera affiché 1 mois au siège de la Mairie de Montmorot, à l'Hôtel d'Agglomération au 4 avenue du 44ème RI 39000 LONS-le-SAUNIER et au Recueil des Actes Administratifs.

Lons-le-Saunier, le 19 mars 2026



Le Président,


Claude BORCARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20260319-E-2026-0024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026